

Pessac-sur-Dordogne, le 27 mai 2021

Madame, Monsieur,  
Chers administrés,

Vous avez lu dans la Presse les articles qui mettent sur la sellette l'administration de notre village dans le cadre de l'exploitation du restaurant guinguette Palma Nova installée chaque année sur les quais.

Aujourd'hui, Il me paraît nécessaire de m'adresser à vous afin de clarifier la situation.

L'exploitation de cette guinguette, installée sur les quais depuis 2011, génère naturellement des nuisances directes et indirectes qu'il convient de limiter au juste besoin. C'est la raison pour laquelle j'ai organisé de nombreuses réunions de concertation avec les riverains et l'exploitant préalablement à la rédaction d'une convention qui définit, chaque année, les contours de cette exploitation. Au fil du temps, les aménagements en matière de sécurité, de limitations de diffusion de musique, d'amplitudes des horaires, d'émissions d'odeurs de cuisine, notamment, ont atteint un niveau jugé acceptable, à quelques détails près, au cours de la dernière saison.

Cependant, de nombreuses plaintes des riverains ont été déposées dans le courant de l'année dernière mettant en cause des nuisances dont la nature ne concerne pas toujours directement l'exploitation de la guinguette. Le rappel à la loi signifié à l'exploitant de la guinguette est un coup de semonce avant une éventuelle fermeture définitive en cas de nouvelles plaintes justifiées.

Cette guinguette, dont l'activité s'exerce principalement en soirée, est un atout incontestable au développement économique et touristique de notre bassin de vie. C'est un lieu d'échange et de convivialité très apprécié, qu'il convient de préserver.

Lors de notre dernière campagne municipale, je vous ai présenté un projet dans lequel figure le développement économique en adéquation avec nos atouts touristiques. L'existence de cette guinguette s'intègre parfaitement dans cet objectif.

C'est pourquoi, j'ai rencontré l'exploitant de la guinguette pour lui demander de s'engager solennellement afin de remédier durablement aux griefs qui lui sont reprochés dans les différentes plaintes.

Ainsi, en accord avec la grande majorité de mon Conseil réuni ce 26 mai, les restrictions d'horaires d'ouverture limitées à 19h en semaine et 23h les vendredis, samedis et dimanches peuvent être levées. La guinguette pourra ouvrir chaque jour jusqu'à 23h fin de service, et extinction totale à 24h.

Il appartient dorénavant à l'exploitant de la guinguette de respecter impérativement ses engagements afin que cette activité puisse continuer de s'exercer tout en réduisant au strict besoin l'impact sur la quiétude du voisinage immédiat.

Avec la levée progressive des restrictions sanitaires, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous de profiter des beaux jours qui s'annoncent pour retrouver enfin une vie libérée de toute contrainte.

Bien sincèrement,

Bernard DUDON  
Maire

